

Rapport d'audit des comptes annuels consolidés

Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol, basé sur notre travail effectué conformément aux normes d'audit acceptées en Espagne. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.

À l'attention des actionnaires d'**Antevenio, S.A.**,

1. Nous avons audité les comptes annuels consolidés de la société **Antevenio S.A.** et de ses **filiales consolidées**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation globale des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'annexe consolidée de l'exercice annuel se terminant à cette date. Comme nous l'indiquons à la note 1 de l'annexe ci-jointe, la présentation des comptes annuels du Groupe relève de la responsabilité du Groupe, selon les normes comptables internationales d'information financière, adoptées par l'Union européenne et des autres dispositions du cadre normatif d'information financière applicable au Groupe. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels consolidés dans leur ensemble, sur la base d'un travail réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises en Espagne qui requièrent l'examen par la réalisation de tests sélectifs sur la preuve justificative des comptes annuels consolidés et l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées, conformément au cadre normatif sur l'information financière applicable.
2. À notre avis, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2012 ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée d'**Antevenio, S.A. et de ses filiales consolidées** au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et des flux de trésorerie consolidés portant sur l'exercice annuel clos à la date susvisée, conformément aux normes et principes internationaux d'information financière adoptées par l'Union européenne et sont conformes à ceux qui ont été appliqués dans la préparation des comptes annuels de l'exercice précédent.
3. Le rapport de gestion consolidé ci-joint portant sur l'exercice 2012 présente les explications que les administrateurs d'**Antevenio S.A.** juge bon de donner en ce qui concerne la situation du Groupe, l'évolution de ses affaires et un certain nombre d'autres aspects. Ce rapport ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés. Nous avons simplement procédé à une vérification visant à nous assurer que les informations comptables qu'il contient concordent avec celles qui figurent dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2012. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion consolidé. La portée de ce travail n'est autre que celle qui est décrite dans le présent paragraphe et ne s'étend nullement à la révision d'autres informations que celles qui sont issues des registres comptables d'**Antevenio S.A. et de ses filiales consolidantes**.

BDO Auditores, S.L.


Emilio Domenech Amezarri
Associé - Commissaire aux comptes

Madrid, le 22 mars 2013